



CENTRE DE RECHERCHE BRETONNE ET CELTIQUE
KREIZENN AN ENKLASKOU BREIZEK HA KELTIEK

État des lieux des acteurs du patrimoine culturel immatériel français

Rapport de fin de recherche

Mai 2012

Ministère de la Culture et de la Communication
Direction générale des patrimoines
Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique

Par

Léna Le Roux et Marion Rochard
Chargées de recherche - CRBC

| | |
|--------------------------------------------------------------|------|
| Introduction..... | p.3 |
| I. Pour un État des lieux des acteurs du PCI français..... | p.5 |
| 1. La commande initiale | |
| 2. Le choix de l'entrée par acteur | |
| 3. Qu'est ce qu'un acteur du patrimoine culturel immatériel? | |
| II. Panorama du PCI français..... | p.11 |
| 1. Un patrimoine en gestation : une redéfinition des rôles | |
| 2. Un patrimoine en action : le PCI comme outil | |
| III. L'annuaire des acteurs du PCI français..... | p.21 |
| 1. Typologie des acteurs | |
| 2. Régions concernées | |
| 3. Domaines du PCI concernés | |
| 4. Programmes, projets et activités liés au PCI | |
| 5. Des éléments patrimoniaux | |
| Conclusion..... | p.26 |
| Inventaires du PCI. Liste indicative..... | p.27 |
| Bibliographie et webographie indicatives..... | p.30 |
| Annuaire des acteurs | |

- **Mission générale**

Le Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC) à Brest a été chargé par le Département du Pilotage de la Recherche et de la Politique Scientifique (DPRPS) de la Direction Générale des Patrimoines (DGP) au ministère de la Culture, de réaliser un **état des lieux du patrimoine culturel immatériel français et de ses acteurs** en 2011-2012 .

Les résultats de ce double appel d'offre doivent permettre au DPRPS de bénéficier d'une **vision globale du PCI français afin d'orienter ses choix dans la mise en œuvre de la Convention UNESCO** pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ratifiée en 2006 par la France¹.

« Les membres du comité de suivi de la Convention établi au sein du ministère de la Culture et de la Communication ont jugé trop hétéroclite le panorama du PCI français donné par les diverses candidatures (d'inscription sur les listes PCI de l'UNESCO proposées par les communautés) et souhaitent bénéficier d'un outil donnant une vision globale du PCI de notre pays. »²

Il s'agit donc ici d'identifier les principaux acteurs du PCI et de rendre compte des actions et projets engagés sur le territoire français. Ce rapport, explicatif de la démarche de recherche, accompagne un **répertoire des acteurs et des actions liés au PCI**.

Cet état des lieux **ne prétend pas représenter la totalité de l'existant** ; il est à considérer comme une photographie du PCI français, prise sous un certain angle, à un moment donné.

Considérant l'ampleur du sujet, l'étendue du territoire couvert par l'enquête et la rapidité d'évolution de ce nouveau champ patrimonial, il apparaît difficile de tout recenser. Le patrimoine culturel immatériel est une notion transversale à de nombreux domaines de la vie sociale, il existe donc une multiplicité d'acteurs et d'actions pouvant s'y rattacher.

¹ Site de l'UNESCO – Texte de la Convention pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel
<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00022#art2>

² D'après le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) - Marché public pour la réalisation d'un état des lieux du patrimoine culturel immatériel français (septembre 2010) & Marché public pour la réalisation d'un recensement des acteurs du patrimoine culturel immatériel français (août 2011)

- **Pour un état des lieux participatif**

Selon la Convention UNESCO, la communauté doit s'impliquer dans la désignation de ce qui constitue son patrimoine culturel immatériel. Nous avons **donc pour mission de « rapporter » et non de « désigner » le PCI.**

Dans cet esprit, nous avons souhaité réaliser un état des lieux participatif, basé sur de nombreux entretiens avec les acteurs du PCI français. Nous reviendrons sur le terme d'acteur, pris ici au sens large ; il concerne tout à la fois les collectivités, institutions, associations, chercheurs, praticiens, etc. qui participent à l'action et à la réflexion autour du PCI. Tous les acteurs s'étant manifestés ont été pris en compte dans cette recherche. C'est à travers ces regards croisés que nous avons tenté d'ajuster et d'affiner continuellement la méthodologie de notre état des lieux.

Plus qu'une simple liste d'acteurs, ce travail est le fruit de nos échanges avec les porteurs de projets et permet de nous éclairer sur la manière dont les acteurs s'emparent du PCI.

« Les motivations des acteurs et leurs projets de construction patrimoniale peuvent ainsi nous instruire sur les rapports que les groupes sociaux entretiennent avec leur territoire et, à travers ceci, sur la manière dont ils construisent la société. »³

Enfin, notre ancrage sur le territoire breton, très actif dans le domaine du PCI, nous a également donné un terrain d'observation privilégié des modes d'appropriation de la Convention de 2003 par les communautés. Nous avons donc largement illustré nos propos par des exemples bretons.

³ Maria Gravari-Barbas et Sylvie Guichard-Anguis, *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^{ème} siècle*, Presse de l'Université de Paris Sorbonne, 2003 , cité par Julie Léonard, *État des lieux du PCI en Bretagne*, 2009

I. Pour un état des lieux des acteurs du PCI

1. La commande initiale ⁴

(a) Le recensement des éléments du PCI

Dans le premier temps de cette enquête (janvier-octobre 2011), il s'agissait de recenser, sous forme concise, environ 300 éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire français (France métropolitaine et Outre-mer) au sens de la Convention de 2003, c'est à dire :

« Les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. »

(Art. 2.1 Convention)

Sont concernés notamment les traditions et expressions orales ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel (Art.2.2).

Cette liste, à valeur strictement indicative, devait permettre :

- de donner une vision globale du patrimoine culturel immatériel français,
- de situer un projet de candidature pour une inscription sur les listes de la Convention par rapport à d'autres éléments proches,
- d'aider à la définition d'orientations pour la constitution des inventaires du PCI présent en France.

(b) Les étapes de réalisation d'un état des lieux participatif ⁵

- **Création d'un répertoire de contacts** (en passant notamment par des réseaux : les fédérations, les universités, le réseau du Ministère, les collectivités etc.)
- **Inscription à des listes de diffusion** (ex. AFAS) **et google groupes** (ex. FAMDT)

⁴ D'après le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) - septembre 2010, *op.cit*

⁵ Nous évoquons rapidement ces étapes, déjà détaillées dans le rapport au MCC : *État des lieux du PCI français*, oct. 2011

- **Envoi d'un appel à contribution** largement diffusé par mailing et publié sur des sites Web ; il a été relayé bien au-delà de notre répertoire (estimation de 500 acteurs ou réseaux)
- **Enquêtes et entretiens** sur place ou téléphoniques avec les divers acteurs et temps d'échanges approfondis avec un échantillon d'acteurs (une cinquantaine) : associatifs, porteurs de projets liés au PCI, chercheurs, ethnologues régionaux, etc.
- En guise de test, nous avons également diffusé (en mai 2011) des **fiches de renseignement** aux membres de notre répertoire pour avoir un aperçu des éléments, des projets et des types d'acteurs impliqués dans le PCI. Une quarantaine de fiches nous a été adressée, ainsi que de la documentation ou des liens sur leurs activités.
- **Participation à des journées d'étude, groupes de travail, colloques** (une dizaine)⁶
- **État de veille** : recherches documentaires et Web, alertes Google, lettres d'information, etc.

2. Le choix de l'entrée par acteur

(a) Les listes d'éléments ne semblent pas apporter une aide à l'appréhension du PCI français dans son ensemble.

D'après les suggestions proposées par nos contacts, nous avons établi des listes d'éléments classés relativement aux catégories UNESCO⁷. Mais la diversité des pratiques proposées, loin de donner une vision globale du PCI offrait un panorama tout aussi hétéroclite que celui de l'inventaire pilote et ce pour plusieurs raisons :

– **La difficulté des acteurs à choisir des éléments.**

Suite à notre appel à contribution, les propositions ont afflué mais la majorité de nos interlocuteurs nous ont fait part de leur embarras quant au processus de « désignation » des éléments du PCI : s'ils trouvaient naturel de venir vers nous pour signaler leur travail, ils ne voyaient pas toujours la nécessité ni leur légitimité à choisir des éléments parmi le patrimoine du territoire sur lequel ils étaient investis.

– **La notion de PCI n'est pas bien connue.**

Considérant le caractère relativement récent de la notion, les limites du PCI sont difficiles à percevoir pour les acteurs et les confusions sont courantes.

⁶ Voir liste indicative des colloques et journées d'études, p.33

⁷ Environ 330 éléments PCI ont été recensés dans la cadre du premier appel d'offre

La notion de PCI est très malléable. Selon les contextes, les acteurs de terrain abordent et s'approprient cette notion différemment ; les interprétations sont infinies.

Des éléments restent invisibles. Nombre de « détenteurs » de ce patrimoine ignorent l'existence de la notion ou se manifestent uniquement suite à la médiatisation d'une pratique similaire ; d'où la difficulté de bénéficier d'une vision globale.

Dans ce contexte, le nombre d'éléments du patrimoine culturel immatériel français est impossible à chiffrer et la réalisation d'un échantillon représentatif illusoire. Il est difficile de ne pas faire un « inventaire à la Prévert », l'hétérogénéité est intrinsèque à la notion de PCI.

(b) Le patrimoine culturel immatériel ne peut être extrait de son environnement social

En utilisant l'entrée « élément » du PCI, les pratiques culturelles sont décontextualisées, c'est-à-dire extraites de l'environnement technique et social dans lequel elles évoluent en permanence. Or, pour s'inscrire dans le cadre de la définition du PCI de l'UNESCO, un élément doit être porté par les communautés : « *Sans leur avis, personne ne peut décider à leur place si une expression ou pratique donnée fait partie de leur patrimoine* »⁸.

Si le PCI est indissociable du facteur humain, il paraît pertinent d'aborder son état des lieux par ce biais. Il nous semble également intéressant de prendre en compte la diversité des approches du patrimoine, de croiser les regards portés par les acteurs sur leur patrimoine.

C'est l'objet du second appel d'offre : l'état des lieux des acteurs du PCI français, mais comment délimiter cette catégorie d'acteurs ?

⁸ Site UNESCO : <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00002>

3. Qu'est-ce qu'un acteur du Patrimoine Culturel Immatériel ?

(a) Essai de définition

Selon la Convention de 2003, la définition des acteurs du PCI est très ouverte : elle reconnaît « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus » qui « créent, entretiennent et transmettent ce patrimoine » (Art.15 Convention).

– **La définition est large, extensible.** Elle donne un cadre dans lequel une multiplicité de personnes peut se retrouver. Par acteurs du PCI, est entendu l'ensemble des individus qui sont attachés professionnellement ou affectivement au patrimoine. De manière directe : ceux qui pratiquent, les porteurs de tradition, ou de manière indirecte ceux qui transmettent : les guides ou médiateurs culturels comme les membres d'une association à caractère patrimonial ou encore les chercheurs en sciences humaines et sociales (en tant que participants à la réflexion ou à l'élaboration des dossiers de candidature à l'UNESCO par exemple).

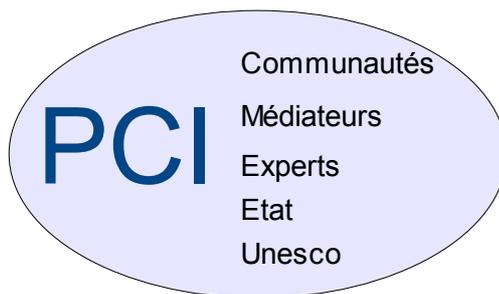
– **Qui dit « acteur » dit « action ».** Il s'agit donc de l'ensemble des acteurs qui participent au processus de sauvegarde et de reconnaissance du PCI c'est-à-dire qui permettent :

« d'assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine. »

(Art.2.3 Convention)

Le terme d'acteur peut revêtir de multiples formes ; recenser les acteurs du PCI ne revient pas à recenser les acteurs culturels. Le PCI est défini par ses innombrables acteurs d'une part et une grande diversité d'actions d'autre part.

– **Les catégories d'acteurs identifiés sont perméables**



Plus qu'un processus ascendant, émanant de la communauté ou descendant, le PCI est un compromis entre ces approches, avec des aller-retour permanents entre les catégories et non dans une logique hiérarchique.

– **Communautés** : ex. les détenteurs du PCI, les praticiens, les associations et fédérations..., peut également désigner une « communauté de projet » pouvant inclure les politiques, les experts, etc.

– **Médiateurs** : ex. les relais, ceux qui participent à la transmission ou à la valorisation du PCI : les professionnels de la culture (structures muséales, PNR, centres culturels), les élus à différentes échelles, le CFPCI dans son rôle de conseiller, etc.

– **Experts** : ex. les chercheurs, les accompagnateurs de projets patrimoniaux, du montage des dossiers UNESCO (comme les DRAC, le CFPCI dans ses missions de réflexion), etc.

– **État** : est chargé d'appliquer la Convention sur le territoire, le DPRPS au ministère de la Culture a un rôle d'expert et de médiateur, il est chargé de la mise en place d'outils comme les inventaires, de la communication auprès des communautés etc.

– **UNESCO** : l'institution internationale chargée de la rédaction de la Convention en amont jusqu'à la validation des dossiers, etc.

La Convention a opéré un tournant dans l'approche du patrimoine, elle amène les acteurs à s'approprier encore d'avantage le patrimoine et à redéfinir leurs rôles. Sur le terrain, chacun tâtonne, cherche sa place, change de rôle selon les actions qu'il entreprend.

(b) Les limites d'un état des lieux

Les acteurs du PCI identifiés sont, avant tout, ceux qui aujourd'hui s'emparent de la notion de PCI : ceux qui se sont appropriés le concept pour se désigner, qui se reconnaissent dans le terme de PCI et qui œuvrent à la sauvegarde : ceux qui se donnent une visibilité à travers la notion de l'UNESCO.

Mais cela peut signifier laisser de côté les multiples praticiens, associations, etc. qui font du PCI « sans le savoir » ou « sans le vouloir » comme monsieur Jourdain et sa prose. Nous pouvons identifier ceux qui « se disent PCI » et donner des clés de compréhension de cette réalité mais comment désigner à leur place des groupes qui pourraient rentrer dans le cadre de la Convention et qui ne le font pas savoir, qui ne montrent pas, à l'heure actuelle, une volonté de s'inscrire dans la mouvance du patrimoine culturel immatériel ?

Notre état des lieux rend compte d'une certaine réalité au risque de mettre des acteurs en avant, et par là même certains pans du patrimoine. Le risque est de recenser à nouveau ceux qui bénéficient déjà d'une notoriété PCI ou d'autres « labels » - tels les métiers d'art ou le patrimoine culinaire – comme sur le plan international, où les pays du Sud, pourtant les premiers visés par la Convention de l'UNESCO, ne sont pas très représentés en comparaison aux pays riches.

Entamer un état des lieux ou des inventaires tant que la notion de PCI n'a pas été adoptée au moins par les professionnels de la culture et les acteurs politiques, c'est prendre le risque d'obtenir une vision tronquée du PCI, occultant les pratiques non revendiquées par des réseaux d'acteurs organisés et masquant ainsi la riche diversité existante. Il paraît donc important d'accompagner les acteurs au cours du processus patrimonial.

Si notre mission est de répertorier ceux qui s'emparent du PCI, il s'agit aussi **d'attirer l'attention sur les « silencieux »** et d'identifier les acteurs et chercheurs qui travaillent en lien étroit avec les communautés de praticiens parfois invisibles à notre échelle.

Il nous semble néanmoins intéressant de rendre compte de cette définition des rôles : certains acteurs se manifestent, d'autres ne se reconnaissent pas ou ignorent la notion de PCI et restent invisibles. Sur le terrain, il existe presque autant de définitions et d'usages du PCI que d'acteurs. L'intérêt est de discerner qui s'approprie ou non le PCI, de quelle manière et pour quelles raisons.

1. Un patrimoine en gestation : une redéfinition des rôles

La thématique du PCI est très consensuelle de par sa dimension affective. Les citoyens manifestent leur engouement pour le patrimoine et veulent participer à son processus de reconnaissance. La Convention du PCI leur offre enfin cette opportunité, leur donne une place centrale : « *Le patrimoine est aujourd'hui plus une question d'affect que d'intellect, de sociabilité que d'expertise* »⁹.

La double face du PCI c'est un engouement social de plus en plus évident et un désarroi de la part d'un certain nombre d'acteurs. Nous sommes passé « d'une ignorance totale à un grand amour désordonné » selon la formule de C. Khaznadar.¹⁰

La Convention est jeune, il faut un temps d'adaptation à cet outil qui est tout à la fois un concept difficile à manipuler et une opportunité pour donner un nouveau souffle à des actions. Elle est une réponse aux manques de la Convention de 1972 et a fait son entrée progressivement, suite à des tâtonnements et de longues négociations. Il n'est donc pas étonnant aujourd'hui d'observer les « communautés », les acteurs de terrain accomplir à leur tour ce cheminement.

(a) Une appropriation difficile : observations

- **Le vocable PCI pose problème** : il est long à prononcer et à écrire, la notion d'« immatériel » donne un aspect « flou », celle de « patrimoine » renvoie plus à l'ancien qu'au contemporain et ne fait pas transparaître le côté vivant du PCI.
- **Une Convention mal connue / comprise**. On observe que les acteurs sont sensibles à l'idée de PCI mais ne se réfèrent pas souvent ou seulement par bribes au texte de la Convention, toutes sortes d'interprétations sont déclinées selon les besoins des acteurs (voir partie I – 2).

⁹ Jocelyn Gadbois citée par Turgeon, Laurier. « Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux », in *Ethnologie française*, n°XV, 2010, pp. 389-399

¹⁰ Cherif Kaznadar in *Le patrimoine culturel immatériel premières expériences en France*, Actes Sud, 2010 (Internationale de l'imaginaire n° 25 / Babel)

– **La notion d’inventaire est peu populaire** : les acteurs l’expliquent par la peur de figer, de devoir choisir. La référence au folklore dans son sens péjoratif français, très daté, fait parfois mauvaise presse au PCI.

(b) Une occasion de bousculer l’idée de patrimoine et de redéfinir les rôles

– **Pour les collectivités territoriales**

Dans le cadre de notre enquête, nous avons cherché à savoir comment les collectivités territoriales s’emparent du PCI, quelles étaient les régions à mettre en œuvre des dispositifs en faveur du PCI. Les initiatives et les cadres sont variés mais encore peu nombreux : sur les 20 collectivités territoriales recensées on dénombre 7 régions et 5 départements, 3 pays Voynet, peu de communes¹¹.

La prise en compte du PCI exige un temps de **redéfinition des politiques culturelles** et une **remise en question de l’organisation interne** due à la transversalité du PCI par rapport aux missions : tourisme, culture, patrimoine, environnement, etc.

À la Région Bretagne, région pilote dans le domaine du PCI, c’est le chargé des industries culturelles qui est responsable des questions de patrimoine culturel immatériel.

Les enjeux politiques sont forts car le PCI est un outil intéressant pour le développement du territoire : *« Une source de dynamisation et d’attractivité touristique, mais également vecteur d’identité territoriale et support pédagogique »* explique Julie Léonard, chargée de mener un état des lieux du PCI breton pour répondre à la volonté de la Région de mieux appréhender ce patrimoine¹².

A la ville de Rennes, une élue est en charge du PCI, ce dernier étant vu comme une opportunité de mener une politique liant le social au culturel¹³.

La volonté politique en Bretagne est aussi visible par la prise en compte du PCI au sein du pays Centre-Ouest Bretagne qui projette de mener des inventaires du PCI et de ses acteurs sur le territoire. On observe un véritable effet boule de neige à différentes échelles des collectivités territoriales bretonnes.

¹¹ Se reporter à l’annuaire des acteurs en pièce-jointe

¹² Julie Léonard, *Le PCI en Bretagne. Pour un état des lieux*, rapport à la Région Bretagne, 2009

¹³ Marie-Hélène Cosquéric, *Convention de l’Unesco pour la sauvegarde du PCI. L’application d’une convention internationale à l’épreuve du local : le cas de la Bretagne*. Mémoire de Master 2 « Direction de projets culturels », Université de Grenoble, 2009

– Pour les structures muséales

C'est toute la **réflexion muséographique** qui est en jeu : comment intégrer le PCI aux espaces muséaux ? Si la question n'est pas nouvelle, c'est une occasion de la réitérer dans un contexte nouveau.

« En effet, en misant sur le discours plutôt que sur l'objet, le patrimoine immatériel modifie la relation que le visiteur a avec le musée. De la contemplation des productions – tangibles – humaines, le visiteur entre maintenant en relation avec des gestes et des paroles. Ce changement de rapport à l'objet amène inévitablement le musée à se doter de nouveaux outils de communication et à miser sur les expériences interactives et participatives. »¹⁴

Les écomusées et musées de société sont impliqués depuis longtemps dans la recherche sur le patrimoine ethnologique et travaillent en collaboration étroite avec les populations, ils se présentent comme des partenaires idéaux pour la mise en œuvre de la Convention sur le PCI. Cependant leurs orientations restent souvent axées sur des savoir-faire traditionnels sans mettre en valeur les questionnements contemporains (voir les 19 acteurs FEMS présentés dans l'annuaire).

La direction de la Fédération des écomusées et Musées de Société (FEMS) voit dans le PCI l'occasion de **se questionner sur ses missions fondamentales et particulièrement sur la place de la communauté** qui est au centre de sa charte. Les journées professionnelles organisées par la FEMS en mars 2011, dédiées au PCI, avaient pour objectif de faire œuvre de pédagogie auprès de ses structures et de décider de nouvelles orientations.

Julie Guyot-Corteville, alors présidente de la FEMS, rapporte :

*« Malgré sa complexité, ce thème constitue pour nos musées une formidable opportunité d'afficher une autre visibilité, l'occasion de se saisir d'un nouvel outil participatif en confrontant notre offre culturelle avec la demande sociale. (...) En filigrane, c'est bien une **réflexion sur la modernité** qui nous souhaiterions mener. Il s'agit avant tout de sortir d'une vision folkloriste et promotionnelle pour montrer en quoi la tradition incarne un patrimoine vivant, réactivé, inscrit dans le contemporain. »*

Valérie Perlès, chargée du projet d'exposition photographique sur « le PCI et la modernité » au sein de la FEMS, déplore le peu de partenaires ayant répondu favorablement à cette initiative (cinq ont

¹⁴ Julie Buduroi, *La Réserve, de la collection au musée* [En ligne] <http://juliebuduroi.wordpress.com/2012/03/12/exposer-limmatériel/>, consulté le 10/04/2012

participé à la campagne photographique de 2011, dix sont prévus en 2012).

Le manque d'engagement des structures du réseau FEMS dans ce nouvel espace patrimonial serait en partie lié à une difficulté de positionnement, une incompréhension de ce que peut apporter de plus la Convention du PCI à ses structures qui s'appuient déjà sur l'ethnologie de la France.

– **La place du chercheur en sciences-humaines et sociales**

Ethnologues en DRAC ou impliqués en région, chercheurs et universitaires en sciences humaines et sociales, nous avons échangé avec une trentaine d'entre eux, certains engagés dans des démarches de reconnaissance du PCI.

Les ethnologues adoptent une attitude de prudence ou posent un regard critique face à la jeune notion de patrimoine culturel immatériel. Ils peuvent craindre de se voir chargés d'expertiser le patrimoine, ce qui n'est pas conforme à l'éthique de la profession ni compatible avec la Convention UNESCO.

Pourtant, leur rôle dans la mise en œuvre de la Convention est important à différentes étapes qu'il s'agisse des recherches en amont ou de l'accompagnement des acteurs de terrain pour l'élaboration des dossiers de candidature UNESCO par exemple.

L'approche ethnologique révèle des pans du patrimoine culturel immatériel non revendiqués et pose un regard critique permettant de se questionner sur le processus identitaire, les modes de transmission du patrimoine et les choix effectués dans le cadre de la valorisation culturelle. L'ethnologue du patrimoine, fort d'une bonne connaissance du territoire sur lequel il travaille, repère les dérives patrimoniales comme les revendications identitaires exacerbées et évite de dégager systématiquement des « identités positives », qui tronquent la réalité.

Les ethnologues engagés dans le processus voient le PCI comme une aubaine pour cette discipline, le chercheur a un rôle social, il peut tester ses capacités d'implication et de désimplication, c'est aussi l'occasion pour lui de disposer d'un cadre pour faire de la restitution scientifique.

– **Les chercheurs et les militants dans le domaine des langues régionales**

Parmi la dizaine de chercheurs et militants dans le domaine des langues régionales avec lesquels nous avons échangé, tous ont retenu le statut un peu particulier que la Convention de 2003 donne à la langue, prise en compte « en tant que vecteur » (Art. 2.2) et non comme un élément du PCI. Ils nous ont questionné sur cette ambiguïté qui admet l'importance de la langue tout en choisissant de ne pas

l'inscrire sur les listes. Or « différencier le support de ce qu'il supporte »¹⁵ en l'occurrence la langue des expressions - le chant ou le rituel - dans laquelle elles s'expriment n'est pas chose aisée nous disent les linguistes.

Les acteurs des langues régionales se sentent parfois lésés, réduits au rôle de « support » du patrimoine culturel immatériel : ils ont indéniablement un rôle à jouer dans le processus de reconnaissance du PCI mais ce rôle reste à définir.

Ils ont été intégrés à notre état des lieux car, même si les éléments qu'ils proposent ne rentrent pas strictement dans la définition du PCI de l'Unesco, ils font partie du paysage PCI français, des acteurs qui se sentent directement concernés par la Convention.

– **Les détenteurs d'archives orales**

Les archives orales en France sont aujourd'hui peu connues et peu institutionnalisées. Les acteurs de ce domaine semblent donc espérer qu'une nouvelle dynamique soit générée grâce à la notion de patrimoine immatériel. C'est pour Véronique Ginouvès (directrice de la phonothèque de la MMSH) l'occasion de replacer l'archive sonore au cœur de la transmission orale et de se questionner sur l'accès aux documents que les sphères culturelles et scientifiques doivent s'approprier.

Ainsi, de plus en plus de formations à la collecte utilisent le vocable PCI : à titre d'exemple, celle organisée par le Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence (« Collectage oral, de la technique de collecte à la valorisation d'un patrimoine immatériel au sein de projets culturels », 16-20 mars 2012) ou par la MPO *La Granjagoul* en Bretagne (« Formation à la collecte et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel », 10 mars 2012) les collecteurs cherchent à s'intégrer dans le processus de sauvegarde du PCI.

Confusions récurrentes : mémoires , patrimoine dématérialisé et patrimoine culturel immatériel

On observe souvent une certaine confusion, une frontière ténue entre le patrimoine immatériel, le patrimoine dématérialisé des archives et la collecte de mémoires.

Dans le cadre d'une formation sur le PCI¹⁶, nous avons assisté à la présentation d'un projet de valorisation touristique « Raconte-moi Saint-Jean-de-Monts » (85) qui utilise les nouvelles technologies : les QRcodes. Cet outil permet d'avoir accès, *in situ*, sur son portable, à des

¹⁵ Michel Alessio directeur du DGLFLF, ministère de la Culture

¹⁶ Formation organisée par l'OPCI à Fougères, février 2012

témoignages oraux ou vidéos. Un travail sur la mémoire de la cité balnéaire, les souvenirs de vacances, est donc accessible sur place. Ce projet se revendique du PCI, pourtant, quelle est la pratique actuelle, l'expression culturelle contemporaine ? Il y a une confusion entre un patrimoine immatériel dans le sens de la Convention et l'immatérialité de la mémoire, des témoignages.

Nous pouvons cependant estimer que des éléments du PCI sont abordés dans les archives et les collectes, cet acteur participe alors à la sauvegarde et à la valorisation d'éléments du PCI et ils ont, à ce titre, leur place dans un état des lieux des acteurs du PCI. Nous avons choisi de les y intégrer à titre d'exemple, pour mettre ces interrogations en avant et parce qu'ils se revendiquent eux-mêmes comme des acteurs du PCI et ne pouvaient être exclus *a priori*.

2. Un patrimoine en action : le PCI comme outil

Sur le terrain, ce qui semble émerger, c'est qu'au-delà de la seule perspective d'inscription sur les listes de l'UNESCO, la Convention du PCI est surtout l'occasion pour les acteurs de se saisir d'un nouvel outil de réflexion, de « repositionnement » comme on l'a vu, mais aussi d'action, de projets communs. Des acteurs se regroupent pour former des **communautés de projets**. En découlent des approches diversifiées, des visions différentes du PCI : chacun se saisit de la notion et s'associe en fonction de ses intérêts et de ses méthodes de travail.

(a) Malgré tout, la **Convention touche en premier lieu ceux qui ont la capacité à s'organiser**, c'est-à-dire ceux qui ont déjà une bonne visibilité dans le domaine patrimonial et culturel.

– L'hyper-visibilité des associatifs militants

On observe un véritable enthousiasme des associatifs militants, notamment du secteur des musiques et danses, pour le PCI. Ces « incontournables » du PCI représentent le tiers des acteurs identifiés. L'organisation de ces réseaux d'associations est très rodée, citons par exemple la FAMDT (Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles)¹⁷ ou la Falsab pour les jeux traditionnels. En Bretagne, il s'agit essentiellement d'associations issues de la vague militante des années 1970. Des liens établis sont renforcés mais peu de nouveaux venus se greffent à ces cercles d'acteurs.

¹⁷ La FAMDT a réalisé un sondage sur les éléments du PCI français auprès de ses membres <https://groups.google.com/forum/#!topic/pci-famdt/qjemN44gznw>

Pour ces acteurs ancrés dans le local, engagés depuis des décennies dans la sauvegarde du patrimoine oral ou musical, la Convention vient légitimer un travail de longue date et leur sert à rester chef de file dans un secteur qui se recompose. La nouvelle dynamique induite par le PCI leur permet de rester dans une perspective de projet, condition nécessaire pour survivre dans une mouvance associative souvent fragile financièrement et pour tenir sa place dans le nouveau paysage patrimonial. L'utilisation du terme PCI dans les noms d'associations ou intégré à leurs missions illustre bien ce processus qui s'apparente parfois à une sorte d'auto-labellisation. Citons par exemple l'OPCI, l'Office du Patrimoine Culturel Immatériel (Loire-Atlantique).

Pour les représentants des associations interrogés, le PCI doit être avant tout un outil pour la reconnaissance des « petites gens » (*Dastum*) et pour mettre l'individu au centre de la politique publique (AMTA). L'immatériel est « populaire » : reconnaître la culture de chacun, au niveau local pour s'inscrire dans l'universel est ici plus important que l'inscription sur des inventaires et listes UNESCO.

Ces acteurs ont compris avant les élus l'opportunité de cette Convention comme outil de développement du territoire. Ils sont conduits à interpellier les pouvoirs publics pour inscrire le PCI dans les politiques culturelles.

En Bretagne, les acteurs associatifs se sont regroupés pour lancer un appel à la reconnaissance du PCI en direction des élus, suite aux journées du PCI organisées à Rennes en 2008 par l'association DASTUM et l'IRPA. De cette initiative est né un groupe de travail sur le PCI qui a élaboré un dossier d'inscription du Fest-Noz sur la liste représentative du PCI à l'UNESCO. La politique culturelle régionale est aujourd'hui centrée sur le PCI et la Région est en train de créer un établissement dédié au PCI breton - projet de grande envergure. C'est une véritable communauté de projet qui a vu le jour, fédérée par le couple militant/politique.

Une initiative comparable a eu lieu en Auvergne en 2009 où un appel a été lancé par le réseau de la FAMDT mais n'a pas eu d'écho auprès des élus régionaux¹⁸. La motivation est semble-t-il retombée ; les associatifs sont les véritables moteurs mais sans la volonté politique les projets d'envergure régionale ont moins de chance de voir le jour.

On peut toutefois se demander si ce type d'alliance associatif-politique ne comporte pas le risque de

¹⁸ Pour une analyse de ces appels, voir l'article en ligne de Cyril Isnart « Comment mobiliser les pouvoirs publics pour le PCI ? A propos de deux appels français », janvier 2010, [en ligne] <http://pciich.hypotheses.org/588>

tomber dans le patrimoine promotionnel du territoire, de laisser de côté un patrimoine moins visible, moins souvent porté par des militants comme les savoir-faire ouvriers ou les connaissances et les représentations liés à la nature et l'univers par exemple.

– **D'autres ensembles dynamiques, alliant démarches scientifiques et associatives**, travaillent déjà dans l'esprit de la Convention.

- **Les Parcs Naturels Régionaux** apparaissent comme des collaborateurs plutôt réceptifs. Les acteurs des parcs avec lesquels nous avons eu des contacts se reconnaissent dans cette notion nouvelle et s'en saisissent. Ils peuvent faire office d'espaces « laboratoires » privilégiés pour les expériences liées au PCI. Sept parcs au total ont trouvé leur place dans le recensement que nous avons mené¹⁹, ils illustrent le type d'actions liées au PCI menées sur ces espaces : collectes, enquêtes débouchant sur des projets de valorisation et répondant assez bien aux exigences de la Convention du PCI en matière de sauvegarde.

Le PNR des Ballons des Vosges a été un précurseur dans les actions menées autour du PCI français en montant un projet test de démocratie participative avec les ethnologues régionaux Noël Barbe et Marina Chauliac et le socio-anthropologue Jean- Louis Tornatore.

« C'est un projet expérimental de démocratie participative partant de la volonté fondatrice des parcs naturels régionaux et des conseillers à l'ethnologie de « mettre l'habitant au cœur de leurs actions ». La modalité de reconnaissance du PCI retenue ici est celle de la démocratie délibérative via l'organisation de jurys citoyens, le parc s'engageant à respecter leur avis.»

(Marina Chauliac)

Le PNR de la Narbonnaise et son projet en ligne « Les archives du sensible » (accrédité expert UNESCO) propose une approche fouillée et originale des patrimoines et des hommes qui les font vivre : pêcheurs des lagunes, chasseurs de gibier d'eau, viticulteurs des Corbières, ouvriers des salins...

« Véritables arpenteurs de mémoire, les membres de l'équipe des ADS explorent, restituent et transmettent par une production éditoriale féconde et multi support (écrit, son et image), les richesses d'un patrimoine matériel et immatériel, afin de porter un regard neuf, créateur de sens, sur le territoire. Le patrimoine n'est pas figé, il se réinvente jour après jour... »²⁰

¹⁹ Il s'agit de 7 PNR ayant répondu à notre enquête ; la fédération comprend 48 parcs qui sont tous des acteurs « potentiels »

²⁰ Site des Archives du sensible http://www.parc-naturel-narbonnaise.fr/archives_du_sensible/home.html

- Le **CRÉCET** et l'**InòC** déjà présents dans les inventaires pilote du MCC engagés en 2009 sont des pôles fédérateurs, dynamiques dans le domaine du PCI qui fonctionnent aussi sur le principe du partenariat et proposent une formule qui semble offrir un bon équilibre entre les catégories d'acteurs : partenaires publics, monde associatif régional, acteurs scientifiques et culturels avec un ancrage fort sur les territoires qui peut permettre de toucher les acteurs « invisibles ».

L'**institut Occitan** en Aquitaine (InòC) mène un projet autour de la valorisation du PCI (inventaire en ligne) en collaboration avec le ministère de la Culture et de la Communication, l'université de Pau, la DRAC, la région Aquitaine et 5 départements. Ils ont également mis en place un portail internet *Son d'Aqui* : le site du patrimoine oral et festif en Aquitaine.

Le **Centre régional de culture ethnologique et technique** (CréCET) de Basse Normandie, dirigé par l'ethnologue régional Pierre Schmit, dispose d'une bonne connaissance du territoire et des acteurs associatifs avec qui les collaborations sont déjà établies depuis des années dans une dynamique de coopération scientifique, culturelle et technique. Le CréCET accompagne également les dossiers de candidature à l'inscription sur les listes de l'UNESCO : le savoir-faire des dentellières d'Alençon est inscrit sur la liste représentative et un dossier sur les pêcheries traditionnelles est en cours d'élaboration.

(b) Des thématiques plus discrètes voire absentes du recensement

L'impression ressentie par une partie des acteurs est que sur les listes de l'UNESCO l'« exception et le prestige » sont supérieures aux « cultures de l'ordinaire ». Pour ces acteurs, le PCI est l'occasion de penser son patrimoine d'une nouvelle manière et de révéler ainsi des patrimoines émergents ou moins conscients.

A titre d'exemple, le **domaine de l'ethnobotanique** est apparu rapidement comme révélateur dans cette enquête, en ce sens qu'un domaine riche et varié du patrimoine culturel immatériel peut rester discret s'il n'est pas porté par des acteurs militant pour sa sauvegarde. Ce domaine concerne une grande part de la population rurale - qui ne connaît pas l'usage des remèdes dits « de grand-mère » ? - mais implique peut-être moins d'enjeux identitaires que les musiques et danses par exemple.

Les actions autour des savoirs et savoir-faire liés aux plantes qui nous ont été rapportées s'appuient sur un socle scientifique pluridisciplinaire, faisant appel aux méthodes de collectes ethnologiques

appliquées par des bénévoles ou des chercheurs, à des sources historiques et à des recherches biologiques.

Citons l'association Jardins du Monde, précurseur dans le domaine, qui travaille sur toute la France et à l'international. **En Bretagne**, les associations *Skol louarnig*, *Herborescence* et les *Mémoires du Kreiz Breizh* se sont associées pour mener un vaste projet de recensement et de conservation des usages traditionnels des plantes (*Flora Armorica*) sur les 5 départements de la Bretagne historique.

Des domaines discrets

Le patrimoine de l'immigration, domaine dans lequel associations et élus sont demandeurs et cherchent à être orientés pour trouver leur place dans cette dynamique PCI ;

Le patrimoine maritime, pour lequel le PCI représente une occasion de sortir de l'objet bateau si omniprésent et de s'intéresser aux savoirs techniques, à la toponymie nautique, aux pratiques sociales, aux usages du littoral, etc.

Le domaine des savoir faire ouvriers est très peu représenté : s'il fait l'objet de collectes de mémoires, il n'est pas réellement envisagé sous l'angle du PCI.

« Cet état des lieux aura un rôle d'orientation. Présentant les éléments sous une forme concise, il devra permettre au Ministère de la culture et de la communication d'orienter ses choix dans la mise en œuvre de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en déterminant de manière plus fine quels sont les acteurs avec lesquels il pourra éventuellement mettre en œuvre les mesures d'inventaire ou d'inscription. » ²²

Présentation de l'annuaire

Identification des principaux acteurs et projets qui participent à la "sauvegarde" du PCI : méthode, problèmes rencontrés

La complexité de la définition des acteurs et le caractère malléable de la définition des éléments du PCI se retrouvent dans les choix de mise en forme de « l'outil annuaire ». A l'échelle d'un territoire aussi vaste, recenser et classifier un domaine aussi mouvant est complexe et les choix opérés sont par conséquent discutables.

Lancer un appel à contribution signifie orienter l'appel vers des réseaux existants d'acteurs potentiels, connus de nous, ce qui implique d'identifier *a priori* les acteurs déjà visibles ; mais comment diffuser vers les porteurs de tradition qui n'ont pas conscience de porter un PCI ? Pour être identifié comme acteur il faut avoir une « conscience patrimoniale » et la volonté de sauvegarder son PCI - comme développé précédemment (cf. partie I-3).

Faute d'être exhaustif, l'annuaire peut permettre d'identifier un panel d'acteurs du PCI français et de donner un aperçu des types de structures concernées.

Étant donné la multiplicité des acteurs et la vitesse d'évolution de ce domaine du PCI en pleine expansion, l'outil annuaire risque vite de perdre son actualité mais il est conçu pour être facilement complété, alimenté régulièrement.

Dans certains cas, afin de ne pas refaire un travail de recensement déjà effectué par d'autres, nous renvoyons vers des réseaux fédérateurs ou des sources existantes (cf. liste des inventaires p.27).

²¹ Se référer à l'annuaire en pièce-jointe

²² Extrait du Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) - *Marché public pour la réalisation d'un recensement des acteurs du patrimoine culturel immatériel français* (août 2011)

1. Typologie des acteurs

Les acteurs du PCI, porteurs de projets, lieux et personnes ressources (associations, praticiens, ethnologues, collectivités, centres des recherche, institutions ...) au sens de notre définition (cf. partie I-3) ont été classés par type pour une meilleure lisibilité. L'adresse postale pour les situer précisément et le site internet quand il existe sont référencés. 246 acteurs ont été recensés au total.

- On entend par « **association** » : les acteurs organisés sur la base du statut associatif loi 1901 (46 associations) ainsi que les **fédérations** d'associations (12 fédérations- hors FEMS et PNR).
- On entend par « **centre culturel - centre de ressources** » les lieux qui proposent une programmation culturelle : spectacles, expositions, conférences, animations et qui possèdent des fonds accessibles au public : 29 au total dont la quasi-totalité sous statut associatif.

Le monde associatif (incluant fédérations et centres culturels) représente un large tiers des acteurs du PCI. Si l'on tient compte de la FEMS et de la Fédération des PNR, le poids des associatifs est considérable.

- On entend par « **institution de recherche et de formation** » les universités et laboratoires de recherche, les conservatoires, les ateliers...qui participent à la transmission du PCI dans un cadre institutionnel. Nous en avons recensé 27.
- On entend par « **chercheur /chargé de recherche** » les acteurs ayant engagé des travaux de recherche sur une thématique liée au PCI : 33 apparaissent dans l'annuaire.

Le monde de la recherche en sciences-humaines et de la formation (institutionnelle), incluant les ethnologues en Drac et les ethnopôles, représente près d'un tiers des acteurs du PCI. Cela semble confirmer ce que Marta Severo, dans son analyse des acteurs du PCI français²³, explique comme étant une particularité française : la présence importante des institutions de recherche et de formation.

- On entend par « **collectivité territoriale** » toute division administrative au-dessous du niveau de l'État : nous recensons ici 20 collectivités dont 7 Régions, 5 départements, 3 Pays Voynet.
- On entend par « **portail web** » les ressources liées au PCI accessibles sur la toile. 17 sites sont référencés comme acteurs car ce sont des outils de documentation, de mise en réseau, de diffusion très importants.

²³ Cf. article en ligne http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/67/54/97/PDF/SEVEROcultureetrecherche_26092011.pdf

– **Les autres types d'acteurs :**

L'UNESCO et les ONG, le ministère de la Culture et de la Communication, les ethnologues en DRAC (7) et les ethnopôles (3) correspondants régionaux du DPRPS, les membres de la Fédération des Écomusées et Musées de Société (19), les Parcs naturels régionaux (7 recensés mais 48 parcs « acteurs potentiels »), les Musées hors FEMS, les archives, les entreprises (à vocation culturelle), les chambre des métiers, les offices de tourisme.

2. Régions concernées

Cette colonne correspond soit au lieu d'implantation soit à la zone d'activité de l'acteur concerné, suivant la pertinence. On trouve également des acteurs inter-régionaux, nationaux ou internationaux.

– On remarque une activité particulièrement soutenue dans **l'Ouest** : la Bretagne (44 acteurs) et Pays-de-Loire (13 acteurs) : notre ancrage sur le territoire breton, la proximité de ses acteurs avec ceux de Loire-Atlantique peuvent en partie expliquer ce résultat. Ce sont également des régions qui se sont rapidement emparées du PCI (voir l'appel à la reconnaissance du PCI aux élus par les associations).

– Un autre bassin dynamique est repérable dans le **Sud-Ouest** : 14 acteurs en Aquitaine, 14 en Midi-Pyrénées que nous pouvons expliquer par la présence de l'InòC comme pôle fédérateur et par l'activité engagée autour des langues occitane et basque.

– Enfin une **zone méditerranéenne** comprenant les régions PACA, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon se distingue par de nombreuses initiatives : 39 acteurs sur les 3 régions.

Ces 3 zones fortes du PCI (représentant la moitié des acteurs recensés) correspondent à des territoires actifs sur le plan culturel, avec des associations et des politiques dynamiques en matière de patrimoine ainsi que des revendications identitaires assez présentes.

Malgré une volonté d'impartialité dans l'orientation de notre enquête et de nombreuses relances envers certains acteurs, des régions restent sous représentées (Dom-Tom)²⁴ ou même quasiment absentes (Picardie, Haute-Normandie). Régions moins dynamiques dans le secteur culturel, réseaux

²⁴ Cf. *Culture & Recherche, Patrimoines des outre-mer*, n°126, hiver 2011-2012 pour une mise en lumière des PCI outre-mer

difficiles à identifier, éloignement géographique, faible densité de population... les raisons sont nombreuses.

3. Domaines du PCI concernés

La colonne « domaine du PCI concerné » permet de cerner rapidement le champ d'action de chaque acteur. Cette catégorisation permet de donner un aperçu du « paysage PCI » en France et des thématiques les plus souvent traitées.

La Convention de 2003 précise que ces domaines ne sont signalés qu'à titre indicatif, c'est dans ce même esprit que cette colonne a été réalisée. Nous avons cherché à faire entrer les acteurs dans les catégories qui correspondent à leur propre définition ou qui paraissent les plus représentatives de leur activité, en restant conscientes du fait que certains champs sont intimement liés : oralité et arts du spectacle ou pratiques festives et musique par exemple.

Les cinq grands domaines proposés par l'UNESCO :

- **traditions et expressions orales** : dont le chant, les contes, les langues, etc. (42 acteurs)
 - **arts du spectacle** : les musiques et danses traditionnelles sont prépondérantes (32 acteurs)
- Ces deux catégories sont intimement liées : un tiers des acteurs travaillent sur ces thématiques, largement portées par des associatifs militants (cf. partie II-2).
- **pratiques sociales, rituels et événements festifs** : dont les pratiques festives en tête, les jeux et les pratiques culinaires (27 acteurs)
 - **connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers** : dont l'ethnobotanique (16 acteurs)
 - **savoir-faire** : dont l'artisanat traditionnel et les savoir-faire agricole (27 acteurs)

Les autres domaines

- **patrimoine maritime** : dont les métiers et les techniques de pêche et de navigation (26 acteurs)
- **patrimoine de l'immigration** : thématique transversale aux autres catégories, on peut la trouver dans les savoir-faire, les musiques et danses, etc. (7 acteurs au minimum)
- La catégorie **multiple**, particulièrement pratique pour les chercheurs et chargés de recherche travaillant sur divers domaines du PCI et de l'ethnologie.

4. Programmes, projet et activités liés au PCI

Cette colonne rend compte des différents types d'actions engagées par les structures, elle a été complétée grâce aux échanges avec les porteurs de projets, à la lecture des documents en ligne, etc. Elle peut correspondre au « Registre des bonnes pratiques » de l'UNESCO participant à la sauvegarde du PCI.

On y trouve :

- projets culturels, actions patrimoniales (festivals, colloques, ateliers, expositions...)
- inventaires et annuaires (déjà réalisés ou en cours)²⁵
- programmes de collecte
- dispositifs en région
- travaux et rapports de recherches, publications
- ressources (archives etc.)
- formations
- démarches d'inscription à l'UNESCO

5. Des éléments patrimoniaux

Cette colonne fait écho au premier appel d'offre et permet de proposer un panel d'éléments patrimoniaux portés par des acteurs du PCI français. Elle a été en grande partie complétée à l'aide des fiches de renseignements diffusées à nos contacts entre mai et octobre 2011 concernant leurs activités (cf. dossier 1er appel d'offre). Cette colonne peut alimenter une liste représentative du PCI français, elle donne un aperçu de la variété existante.

²⁵ Cf. liste indicative des inventaires PCI p.27

Appropriation du concept et définition des rôles

Le patrimoine immatériel ne peut être appréhendé avec les mêmes logiques d'action que le patrimoine matériel. D'abord parce que la Convention PCI de 2003 met la communauté au centre de la désignation patrimoniale, ce qui modifie sensiblement les rôles assignés à chacun, ensuite parce que les éléments recensés sont souvent déjà patrimonialisés, reconnus comme ayant valeur de patrimoine sous d'autres « appellations » : patrimoine ethnologique, traditions populaires, etc. ce qui rend l'identification délicate.

Comme le suggère l'ethnologue Noël Barbe²⁶, le PCI est finalement plus un mode de désignation du patrimoine qu'une nouvelle catégorie de patrimoine, une désignation qui doit être prise en main par les habitants des territoires concernés.

Pour une bonne mise en œuvre de cette Convention, il faut donc une vraie appropriation par la « communauté » du concept mais aussi une connaissance du processus d'inscription et des missions de chacun - même si les rôles sont souvent interchangeables comme nous l'avons vu.

Le poids des acteurs nationaux et institutionnels dans la reconnaissance du PCI français, révélé par le travail de Marta Severo²⁷ et l'importance du monde de la recherche mis en avant dans cet état des lieux nous confirme que la France est encore à un stade d'appropriation de la Convention, où les responsables et les chercheurs des disciplines concernées tentent d'appréhender ce nouveau mode de penser le patrimoine en conservant un rôle d'expert, parfois de médiateur. On constate également sur le terrain un certain tâtonnement des acteurs et, comme nous l'avons vu, beaucoup d'invisibles mais aussi des « incontournables », tels les associatifs militants des traditions orales ou musicales.

Parmi les acteurs identifiés dans cet état des lieux, beaucoup sont déjà connus : ce sont souvent des acteurs investis dans le domaine culturel ou le patrimoine ethnologique, reconnus experts UNESCO ou participant à l'inventaire français ; les autres ne peuvent se manifester que progressivement, à l'occasion du renouvellement de ce type d'enquête et en continuant à accompagner les acteurs dans l'appropriation du PCI pour que les individus concernés s'investissent dans le processus de reconnaissance et de sauvegarde.

²⁶ Formation PCI du 9 mars 2012 à Paris organisée par le MCC

²⁷ Site internet patrimoineimmatériel.net

Inventaires du PCI français au Ministère de la Culture : Répertoire des inventaires et fiches de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel

[En ligne] <http://www.culture.gouv.fr/mpe/index-immat.html>

Portethno : le répertoire des recherches et ressources en ethnologie de la France

[En ligne] <http://www.culture.gouv.fr/mpe/index-portethno.htm>

Le patrimoine culinaire bénéficie déjà d'une certaine reconnaissance, nous avons identifié les sources et réseaux compétents :

- Inventaire du patrimoine culinaire réalisé par le CNAC en 1992

http://www.culture.gouv.fr/mpe/ethno_spci/pdf/fiche_11.pdf

- Le repas gastronomique des Français a été classé au PCI www.repasgastronomiquedesfrancais.org et les savoir-faire liés à ce domaine sont protégés sous les AOC et AOP.

- IEHCA Institut européen d'histoire et des cultures de l'alimentation <http://www.iehca.eu>

- Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires <http://mf-pca.fr/blog/>

Idem pour les savoir-faire et métiers d'art

- Reconnus et institutionnalisés au titre des *Trésors humains vivants*

<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?cp=FR&lg=fr&pg=00311&topic=lht>

- Le titre officiel Maître d'art et le Conseil des métiers d'Art a été créé par arrêté du 16 mars 1994 du ministre de la Culture et de la Communication, afin de protéger et de parfaire les savoir-faire rares et exceptionnels que possèdent les professionnels des métiers d'art du secteur privé.

- INMA Institut national des métiers d'art <http://www.institut-metiersdart.org/>

- Inventaires du PCI au ministère de la Culture <http://www.culture.gouv.fr/mpe/index-immat.html>

- Le label « Entreprise du patrimoine vivant » (EPV) est une marque de reconnaissance du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence <http://www.patrimoine-vivant.com/>

- Un projet de chaire Unesco présenté par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), consacré à la « Mémoire des métiers vivants » est en voie de labellisation.

Les jeux traditionnels (jeux de type sportif, joués par des adultes, transmis de génération en génération et spécifiques à un territoire donné)

- Dans le cadre des inventaires du patrimoine culturel immatériel réalisés par le Ministère de la Culture, le Centre nantais de sociologie est chargé de mener à bien un inventaire des jeux traditionnels en France en 2012.

- Des fédérations travaillent sur des inventaires à différentes échelles :

AEJST, Association européenne des jeux et sports traditionnels, FALSAB, Confédération des comités de jeux et sports traditionnels de Bretagne, etc.

Inventaire des actions patrimoniales à caractère ethnologique en Poitou-Charentes et confins du Limousin par Aurélie Melin (2005)

" (...) il est envisagé de regrouper les informations sur les ressources produites dans le cadre de l'aide à la recherche, les lieux de diffusion et de valorisation, les formations existantes, les actions de production dans le champ de la connaissance, de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine ethnologique."

Dossier en ligne sur Portethno : http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_458.pdf

Le patrimoine culturel en Bretagne : pour un état des lieux, par Julie Léonard pour la Région Bretagne (2009)

"(...) il s'agit de recenser les actions menées sur le territoire en matière de patrimoine culturel immatériel et d'en identifier les acteurs principaux (...) Cet état des lieux vise à renseigner de manière plus précise la connaissance de ce champ patrimonial et culturel, source d'enjeux nouveaux pour les collectivités territoriales."

Pré-diagnostic du patrimoine culturel immatériel sur le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges (région Alsace, Lorraine, Franche-Comté), par Simon Pierrat (2007).

"Dans le cadre du pré-diagnostic du P.C.I., il a été envisagé de dresser un état des lieux des actions qui ont déjà été menées par le Parc ainsi que de repérer des actions menées de façon plus générale sur le territoire. Nous avons sélectionné ces acteurs ou actions lorsque ceux-ci participaient à la pratique, la récréation ou la transmission d'éléments patrimoniaux en lien avec les 5 domaines mis en avant dans la convention UNESCO sur le PCI."

Inventaire du patrimoine culturel immatériel en Aquitaine, par l'InÒc, Institut Occitan (2008-2010)

" Il s'agit dès lors pour l'InÒc d'inventorier les pratiques en Aquitaine et d'aider à leur transmission et leur développement. (...) Il procède, dans chacun des départements d'Aquitaine, à un inventaire des sources documentaires et des formes vivantes contemporaines de la littérature orale, expressions festives traditionnelles...Ce travail s'accompagne, comme pour le patrimoine monumental, de la création de fiches d'inventaires permettant à l'Etat et aux régions de mieux appréhender le PCI et la vitalité des pratiques."

Fiches en ligne sur le site de l'InÒc :

<http://www.in-oc.org/fr/presentation-inoc/nos-services/culture/patrimoine-culturel-immateriel/43-inventaire-du-pci>

- **Sites web de référence**

CFPCI - Centre français du patrimoine culturel immatériel

<http://www.cfpci.fr/>

CIOFF - Conseil International des Organisations de Festivals de Folklore et d'Arts Traditionnels

<http://www.cioff.org/index.cfm?lng=fr>

CIOFF - Suisse – Répertoires international et Suisse du patrimoine culturel immatériel

http://www.culturaldiversity.cioff.ch/index_suisse.html

ICOM - Conseil international des musées

<http://icom.museum/L/2.html>

ICOMOS - Conseil international des monuments et des sites

<http://france.icomos.org>

IREPI - Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel - Québec

www.ethnologie.chaire.ulaval.ca/

Ministère de la Culture – DGP – Le Patrimoine culturel immatériel

<http://www.culture.gouv.fr/mpe/index-immat.html>

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Patrimoine-culturel-immateriel2>

PORTETHNO - Le réseau des recherches et ressources en ethnologie en France

<http://www.culture.gouv.fr/mpe/index-portethno.htm>

UNESCO - PCI

<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?pg=00002>

- **Ouvrages et articles généraux**

Bortolotto, Chiara (Dir.). *Le patrimoine culturel immatériel : Enjeux d'une nouvelle catégorie.* Paris : Ed. Maison des Sciences de l'Homme, 2011 (coll. Ethnologie de la France)

Collectif. *Le Patrimoine culturel immatériel, premières expériences en France.* Arles : Éd. Maison des cultures du monde – Actes Sud, 2010 (Internationale de l'imaginaire n° 25 / Babel)

Duvignaud, Jean. Khaznadar, Chérif (Dir.). *Le patrimoine culturel immatériel. Les enjeux, les problématiques, les pratiques.* Arles : Ed. Maison des cultures du monde - Actes Sud, 2004 (Internationale de l'imaginaire, n°17 / Babel)

Jadé, Mariannick. *Patrimoine immatériel. Perspectives d'interprétation du concept de patrimoine.* Paris : l'Harmattan, 2006

Maurel, Chloé. « L'Unesco aujourd'hui », in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°102, avril-juin 2009, Paris : Presses de Sciences Po, pp.131-144

Valière, Michel. *Ethnographie de la France. Histoire et enjeux contemporains des approches du patrimoine ethnologique.* Paris : Armand Colin, 2002 (Cursus)

- **Articles en ligne**

Bortolotto, Chiara. « Le trouble du patrimoine culturel immatériel », in *Terrain*, [En ligne], mis en ligne le 15 novembre 2011. URL : <http://terrain.revues.org/14447> . Consulté le 25 avril 2012.

Ciarcia, Gaetano. *La perte durable. Étude sur la notion de « patrimoine immatériel », Carnets du Lahic*, éd. LAHIC/Mission à l'ethnologie, n°1, 2006 , [En ligne], URL : http://www.iiac.cnrs.fr/lahic/sites/lahic/IMG/pdf/Ciarcia_perte_durable.pdf . Consulté le 6 octobre 2011.

Ciarcia, Gaetano. *Inventaire du patrimoine immatériel en France. Recensement et critique , Carnets du Lahic*, éd. LAHIC/Mission à l'ethnologie, n°3, 2008, [En ligne], URL : http://www.iiac.cnrs.fr/lahic/sites/lahic/IMG/pdf/Carnet_no3.pdf. Consulté le 12 janvier 2011.

Dossier thématique : « Patrimoine immatériel », in *Le courrier de l'Unesco*, mai 2006, [En ligne], URL : <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001915/191577f.pdf>. Consulté le 27 mars 2012

Dossier thématique: « Le patrimoine culturel immatériel », in *Culture & Recherche* (Ministère de la Culture et de la Communication), n°116-117, printemps-été 2008, [En ligne], URL : <http://www.culture.gouv.fr/culture/editions/r-cr/cr116-117.pdf>. Consulté le 17 octobre 2011.

Dossier thématique : « Musées et patrimoine immatériel », in *Les nouvelles de l'ICOM*, Vol. 57, n° 4, oct. 2004, [En ligne], URL : <http://www.icom-musees.fr/index.php/page/index/Les-Nouvelles-de-IICOM>. Consulté le 10 mai 2011.

Le Messager du patrimoine immatériel, ITH – Section du patrimoine immatériel, Unesco, n°7, septembre 2007, [En ligne], URL : <http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/00244-FR.pdf>. Consulté le 19 septembre 2011.

Le patrimoine culturel immatériel de l'Europe : Inventer son inventaire, actes du colloque du 30 novembre 2007, Institut National du Patrimoine [En ligne], URL : http://mediatheque-numerique.inp.fr/index.php/actes_de_colloque/rencontres_du_patrimoine/le_patrimoine_culturel_immateriel_de_l_europe_inventer_son_inventaire . Consulté le 27 mars 2012

Turgeon, Laurier. « Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux », in *Ethnologie française*, n°XV, 2010, pp. 389-399, [En ligne], URL : www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2010-3-page-389.htm. Consulté le 17 octobre 2011.

- **Blog d'ethnologie et de veille PCI**

Anthropoweb

<http://www.anthropoweb.com/>

BELVERT, l'ethnologue « cultures et territoires », Michel Valière

<http://belvert.hautefort.com/>

Ethno-info (site d'information sur l'ethnologie, Toulouse)

<http://www.ethno-info.com/>

Ethnobotanique, blog de veille

<http://ethnobotanic.wordpress.com/enquetes-ethnobotaniques-en-europe/>

Groupe FAMDT, Patrimoine culturel immatériel : informations, veille, réflexions, coordination :

- sondage sur les expressions musicales ou chorégraphiques et les manifestations susceptibles d'être inscrites sur les listes du PCI : <http://groups.google.fr/group/pci-famdt?hl=fr>

Les carnets de la phonothèque de la MMSH

<http://phonotheque.hypotheses.org/3470>

PCIICH, blog de veille sur les usages sociaux du patrimoine culturel immatériel, Cyril Isnart

<http://pciich.hypotheses.org/>

Respatrimoni, réseau des chercheurs sur les patrimonialisations

<http://respatrimoni.wordpress.com/>

Site de Marta Severo

<http://www.patrimoineimmatériel.net/>

- **Sites ayant publié l'appel à contribution pour un état des lieux du PCI**

Centre national de la danse : <http://isis.cnd.fr/spip.php?article591> (consulté le 23 avril 2012)

Fédération patrimoine environnement :

<http://associations-patrimoine.org/article.php?id=1439&dossier=21>(consulté le 23 avril 2012)

Forum du bureau des doctorants de l'université de Paris 3 :

<http://forum.bdp3.com/t1831-realisation-dun-etat-des-lieux-du-patrimoine-culturel-immateriel-francais-universite-debrest> (consulté le 23 avril 2012)

Rezotour (réseau pro du secteur tourisme-loisirs-culture):

http://www.rezotour.com/pg/annonce_groupe/706907/808243 (consulté le 23 avril 2012)

Site national des sections de tourisme :

[http://tourisme.ac-dijon.fr/spip.php?site258\(=fr](http://tourisme.ac-dijon.fr/spip.php?site258(=fr) (consulté le 23 avril 2012)

- **Colloques, séminaires & journées d'études 2011-2012, liste indicative**

Gestion du Patrimoine Culturel Immatériel, colloque, Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé, Aubusson, 28 – 29 juin 2012

<http://blog.cite-tapisserie.com/un-colloque-autour-du-patrimoine-culturel-immateriel-pci-inscrit-a-lunesco/> (consulté le 22 avril 2012)

Festival de l'imaginaire, festival, Maison des Cultures du Monde, Paris, 9 mars - 17 juin 2012

<http://www.festivaldelimaginaire.com/> (consulté le 22 avril 2012)

Le patrimoine oui, mais quel patrimoine ?, Colloque, Commission Nationale Française pour l'UNESCO avec la collaboration de la Maison des Cultures du Monde/Centre français du patrimoine culturel immatériel, Paris, 3 - 4 avril 2012

Collecter le patrimoine culturel immatériel : pratiques, usages, bricolage de l'inventaire, journée de formation, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, Aix-en-Provence, 23 mars 2012

<http://calenda.revues.org/nouvelle22782.html> (consulté le 22 avril 2012)

Le patrimoine immatériel : information et sensibilisation, stage de formation au ministère de la Culture et de la Communication, 9 mars 2012

Identité, patrimoine local et économie, journée de formation, OPCI, Fougères, 10 février 2012

Fêtes en Bretagne, colloque Master II Patrimoine - Université de Lorient, janvier 2012

<http://www.rendez-vous-wiki.com/wiki-fetes-en-bretagne#page> (consulté le 27 mars 2012)

Identifier et protéger le patrimoine immatériel, séminaire de l'Institut National du Patrimoine, septembre 2011, dossier de formation permanente, [En ligne], URL :

mediatheque-numerique.inp.fr/index.php/content/.../PCI_2012.pdf (consulté le 27 mars 2012)

Le patrimoine culturel immatériel. Danses, chants et musiques de Bretagne, Journées européennes du patrimoine, ville d'Auray, 17 –18 septembre 2011

<http://www.auray.fr/culture/patrimoine/les-journees-du-patrimoine/> (consulté le 22 avril 2012)

Jeux collectifs et revitalisation des traditions en Europe : pour une approche comparative des modes d'engagement corporel, Colloque international en sociologie, ethnologie, histoire- XXV^e Atelier Européen d'études comparées du Réseau FER - Eurethno du Conseil de l'Europe, Nantes, 16 -18 septembre 2011

http://www.sociologie.univ-nantes.fr/55918827/0/fiche___pagelibre/&RH=1207686885528 (consulté le 23 avril 2012)

PCI. Quels enjeux pour les territoires ? conférence du CFPCI, Vitré, 7 juillet 2011

Patrimoine ethnologique, patrimoine immatériel : dispositifs et expériences en Basse-Normandie, séminaire CRBC-UBO, Brest, 26 mai 2011

Le patrimoine « passe à table », journée d'étude, Institut Universitaire Professionnalisé d'Orléans, 5 avril 2011

<http://www.associations-patrimoine.org/article.php?id=1489> (consulté le 23 avril 2012)

Transmettre, oui, mais comment ? conférence 8^e journée du patrimoine culturel immatériel, Festival de l'Imaginaire, MCM, Rennes, 29 mars 2011

<http://www.festivaldelimaginaire.com/programme/8e-journee-du-patrimoine-culturel.html> (consulté le 23 avril 2012)

Le patrimoine culturel immatériel : entre patrimoine muséologique et territoire de projet, 8^e rencontres professionnelles de la FEMS, Dunkerque, 16 - 18 mars 2011

<http://www.ocim.fr/spip.php?article3805> (consulté le 23 avril 2012)

Technologies innovantes et diffusion du patrimoine immatériel, journée d'études, OPCI-Université de Nantes, 24 janvier 2011

http://www.neopat.fr/telechargements/Note_nouvelles_technologies_et_patrimoine_immateriel.pdf
(consulté le 23 avril 2012)

Droit et patrimoine culturel immatériel, colloque international, DPRPS – CECOJI – IIAC, Paris, 13 - 14 janvier 2011

http://www.quaibrantly.fr/fileadmin/user_upload/enseignement_et_recherche/programmes/Droit_et_patrimoine_culturel_immateriel.pdf (consulté le 23 avril 2012)